



AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressées par le projet de règlement R-236-2025 concernant la modification du règlement 26-9006 relatif au lotissement, ayant pour but d'ajouter certaines règles d'exception en matière de lotissement.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 février 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement modifiant le règlement N°26-9006 relatif au lotissement ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 mars 2025 entre 13 h et 17 h à la salle du conseil municipal de l'île d'Anticosti. Le responsable de l'urbanisme sera disponible pour répondre aux différentes questions et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Cette modification vise notamment à ajouter un sixième chapitre au règlement pour encadrer le lotissement de terrain ne respectant les dimensions minimales prévue au chapitre 5, selon certaines dispositions particulières.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 14 février 2025

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière